

Décision

Générale

colonial

Décision n° 21-333-1924 portant nomination d'assesseurs pour l'année 1994,

n° 21-333-1924

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 août 1924

Numéro JO
n° 333 du 31/08/1924

Date du numéro
31 août 1924

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les décrets des 4 février 1904 et 2 août 1922, concernant la réorganisation de la justice à la Côte française des Somalis: Vu l'arrêté du 2 août 1925 réglementant les fonctions d'assesseurs près les tribunaux indigènes de la Colonie: Vu la décision du 29 février 1924 portant nomination d'assesseurs indigènes

Sur la proposition des présidents des tribunaux indigènes des 1er et 2e degrés,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er — La décision susvisée du 25 février 1921, est complétée comme suit: Art. 1er — Sont nommées pour l'année 1924, assesseurs Hindous près le tribunal indigène du 1er degré : Vanmalee Virjee, Nathoo Mooliee. Rachid Dalabhai. Art. 3 — Sont nommés pour l'année 1924, assesseurs près le tribunal indigène du 2e degré : Anderjee Maneckchand, Vasanjee Hirjee, Hadji Mohamed Suliman. Taib Bhai. Art 2— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.